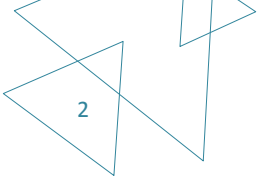
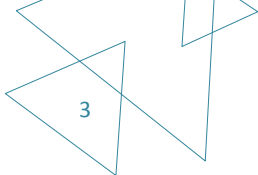


Rapport annuel 2022







SOMMAIRE

CONTEXTE	4
DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER.....	4
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5
La Commission Locale de l'Eau et le Bureau.....	5
La Structure porteuse	7
Les Commissions thématiques	7
ANIMATION DU SAGE.....	8
CREATION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	8
CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.....	10
REFERENTIEL DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES PAYSAGES DE L'EAU	11
ÉLABORATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	15
PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	16
Avis de la CLE	16
Porter à connaissance.....	19
Réunions locales	19
COMMUNICATION.....	21
Réseaux d'acteurs.....	21
Promotion du SAGE	22
Communication autour du référentiel des paysages de l'eau paysage.....	22
Communication du contrat Eau et Climat	22
Mise à jour du webmapping du SAGE.....	23
BUDGET	23
Compte administratif 2022 – Section de fonctionnement.....	24
Compte administratif 2022 – Section investissement.....	24
ANNEXES.....	25

CONTEXTE

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, in fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH¹ et le SIARE², avec l'appui des services de l'État, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarii) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude. La phase de rédaction des documents qui constituent le SAGE s'est déroulée sur 2017 et 2018. L'année 2019 a été consacrée à la consultation du public sur le projet de SAGE qui a abouti, en **début d'année 2020 à l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral.**

L'année 2022 constitue donc la troisième année de mise en œuvre du SAGE.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

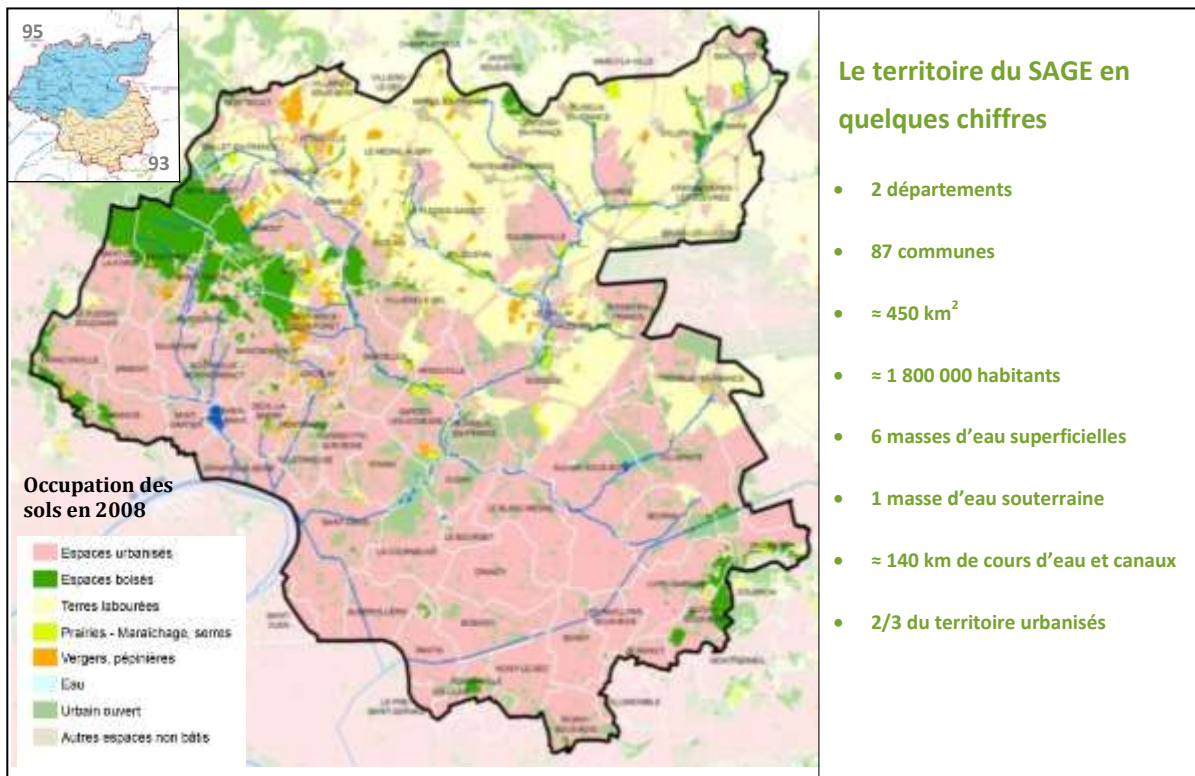
Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Épinay-sur-Seine.

¹ Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

² Syndicat Intégré pour l'Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
 - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer) ;
 - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne ;
 - ✓ 1 masse d'eau « canal » : Le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis) ;
- 1 masse d'eau souterraine :
 - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.



ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et renouvelée le 11 octobre 2017 (Arrêté n°14362). Elle est composée de 66 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état. Elle est représentative des acteurs du territoire.



Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.

Le Président de la CLE ainsi que le bureau de la CLE ont été élus le 17 juin 2021.

La présidence de la CLE est assurée par **M. Benoit JIMENEZ** – président et représentant du SIAH au sein de la CLE.

Les Vice-Présidents sont :

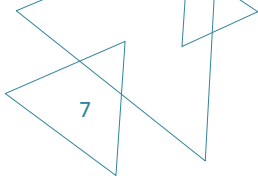
- M. **Belaïde BEDREDDINE**, Vice-Président du Département de la Seine-Saint-Denis
- Mme **Laurence TROUZIER-EVEQUE**, conseillère communautaire de l'agglomération Val Parisis
- M. **Didier GUEVEL**, maire du Plessis-Gassot

Le bureau est également composé de :

- Mme **Nadine SENSE**, Adjointe au maire de Franconville
- M. **Jean-Charles BOCQUET**, conseiller municipal à St Witz
- M. **Massinissa HOCINE**, conseiller municipal d'Aubervilliers
- M. **Guillaume MORET**, représentant de la chambre d'agriculture
- M. **Bernard BRETON**, Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Val d'Oise
- M. **Robert HALIFAX**, membre de Nature Environnement 93
- M. **Ulrich DREUX**, représentant de la DDT 95
- Mme **Magali JOURNET**, représentante de la DRIEAT
- Mme **Lydia PROUVE**, représentante de l'AESN

En 2022, la CLE ne s'est pas réunie.

Le bureau de la CLE s'est réuni le 18 mars 2022 pour travailler sur le rapport d'activité 2021, le programme d'action 2022 et le budget prévisionnel 2022.



| La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE en 2012. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Une étude est en cours pour identifier une nouvelle structure porteuse en phase de mise en œuvre du SAGE, pour répondre à l'obligation réglementaire de couverture, par cette dernière, de la totalité du territoire du SAGE. En attendant les résultats de cette étude, le portage est toujours assuré par le SIAH. Un avenant de prolongation de délai à la convention de partenariat entre le SIAH, le SIARE et le Département a été signé en janvier 2020 pour tenir compte de cette situation.

| Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

Commission « Aménagement »

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.

Commission « Qualité de l'eau »

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

Commission « Milieux naturels »

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

En 2022, les commissions thématiques ne se sont pas réunies.

ANIMATION DU SAGE

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE pour le compte de la CLE.

Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...)
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (comptes-rendus, diaporamas, notes, ...)
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...)
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Rédaction des avis de la CLE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

CREATION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

La loi dite Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, stipule que la mise en œuvre du SAGE doit être assurée par une structure qui englobe le périmètre du SAGE. Critère auquel ne répond actuellement pas le SIAH Croult et Petit Rosne, actuelle structure porteuse du SAGE.

Il convient donc, comme stipulé dans la disposition 6.2.1 du SAGE, de mener une étude de gouvernance pour répondre au besoin de mise en place d'une structure porteuse unique à l'échelle du territoire du SAGE.

Fin 2021, suite au rapport du bureau d'étude Espélia qui accompagne la CLE dans l'identification d'une structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE depuis juin 2019, les membres du bureau de la CLE se sont positionnés sur les caractéristiques de cette future structure porteuse, à savoir la création d'une nouvelle structure à l'échelle du territoire du SAGE, de type syndicat mixte ouvert afin de pouvoir compter parmi ces membres le Département de la Seine-Saint-Denis, partenaire historique du SAGE.

Les membres pressentis de cette future structure sont l'ensemble des collectivités ayant une compétence assainissement, GEMAPI, eau potable et aménagement pour répondre aux enjeux du territoire à savoir :

- Les communautés d'agglomération et de communes (CA Val Parisis, CA Plaine Vallée, CA Roissy Pays de France, CC Carnelle Pays de France) ;

- Les Établissements publics territoriaux (EPT Plaine Commune, EPT Est Ensemble, EPT Terres d’Envol, EPT Grand Paris Grand Est) ;
- Les autres structures compétentes en assainissement ou GEMAPI (Métropole du Grand Paris, Département de Seine-Saint-Denis, SIAH Croult et Petit Rosne, SIARE et SIAAP) ;
- Les structures compétentes en eau potable (SEDIF, SIAEP DAMONA, SIAEP Tremblay en France, SIAEP Montsoul).)

Le premier semestre 2022 a donc été consacré à rencontrer les présidents des collectivités pressenties pour intégrer ce nouveau syndicat mixte et les services des préfectures pour leur présenter le projet.

Ces rencontres ont eu lieu :

- 21 mars avec la Présidence du SIAEP DAMONA (M. Mallard –Président)
- 28 mars avec les services techniques du SEDIF
- 4 avril avec la Présidence du SIAEP de Montsoul (M. Lechaptois –Président et Mme Aknouche – Vice-Présidente.)
- 13 avril avec la Présidence de l’agglomération Plaine Vallée (M. Strehaiano - Président et M. Sueur– Vice-Président)
- 15 avril avec la Présidence du SIAEP Tremblay Claye-Souilly (M. Foye –Président)
- 26 avril avec la Présidence de l’agglomération Carnelle Pays de France (M. Robin – Président)
- 27 avril avec la Présidence du SIAAP (M. Didier – Président)
- 17 mai avec la Présidence de l’EPT Grand Paris Grand est (M. Lemoine – Président et M. Bluteau Vice-Président)
- 18 mai avec la Présidence de l’EPT Est ensemble (M. Oliva– Vice-Président)
- 24 mai avec la Présidence de l’EPT Plaine Commune (M. Konieczny – Vice-Président)
- 31 mai avec la Présidence de l’agglomération Roissy Pays de France (M. Doll – Président et M. Servières – Vice-Président))
- 15 juin avec la Présidence de l’EPT Terres d’Envol (Mme SAGO – Vice-présidente)
- 21 juin avec la Présidence de l’agglomération Val Parisis (M. Boëdec – Président)
- 27 juin avec les services des Préfectures du Val d’Oise et de Seine-Saint-Denis
- 15 novembre avec les services des Préfectures du Val d’Oise

Une première réunion de travail en concertation avec les différentes collectivités partenaires, organisée le 4 juillet 2022, a permis de travailler sur une première version des statuts et des premières simulations de cotisations.

La structure porteuse aura pour mission élémentaire de porter la CLE, d’animer le SAGE et de mettre en œuvre les dispositions identifiées dans le SAGE comme devant être entreprises par la cellule d’animation du SAGE. Ces missions concerneront a minima :

- l’organisation de temps d’échange riches sur les sujets de la gestion de l’eau au sein de la Commission Locale de l’Eau et de ses différentes instances (bureau, commissions thématiques...);

- la réalisation d'études dépassants les limites administratives de chaque structure adhérente (par exemple : Étude sur les usages de loisirs (dont baignade) et aménités liées à l'eau afin de dégager des orientations d'aménagements, définition des objectifs de qualités pour le ru d'Arra et le lac d'Enghien...);
- l'élaboration et le pilotage du contrat territorial « Eau et climat » qui visera l'atteinte du bon état des eaux et garantira des taux d'aides intéressants aux maîtres d'ouvrage ;
- la mise en cohérence des projets d'aménagement engagés sur le territoire avec les objectifs et orientations du SAGE (avis) ;
- la diffusion de la connaissance des enjeux liés à la gestion de l'eau (promotion du SAGE, sensibilisation générale sur l'eau, formation) auprès de tout public (élus, techniciens, citoyens, scolaires), notamment afin de partager une culture commune de l'eau sur notre territoire ;
- la mise en réseaux et l'animation des acteurs du territoire autour de sujets liés à l'eau (diffusion de retours d'expérience/bonnes pratiques, valorisation de projets, bancarisation des données, aide à la recherche de financement ...);
- le suivi, la révision ou la modification du SAGE.

Suite à ce premier travail, la quasi-totalité des collectivités ont rendus un avis de principe sur leur volonté d'adhérer à ce futur syndicat mixte porteur du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

Fin 2022, nous attendons le retour des services de la préfecture sur la procédure de création de ce syndicat pour finaliser les statuts et lancer la procédure de création.

CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Dans le cadre de travaux communs des juridictions financières relatifs à la politique de l'eau, la chambre régionale des comptes d'Ile de France a procédé au contrôle de la gestion du SIAH Croult et Petit Rosne en tant que structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer pour les exercices 2016 à 2020.

Ce contrôle est destiné à évaluer l'adaptation de la gouvernance de l'eau aux défis posés par le changement climatique, ainsi que la prise en compte de ces problèmes par les documents de planification. Les politiques de l'eau sont étudiées en distinguant celles qui visent à la maîtrise quantitative des usages de l'eau de celles qui cherchent à organiser le partage de la ressource.

Ainsi après plusieurs entretiens, la chambre régionale des comptes a rendu son rapport définitif le 30 novembre 2022 assortie de deux recommandations :

- Recommandations de régularité : Finaliser les statuts et les diligences nécessaires à la création de la nouvelle structure porteuse du SAGE au 1er semestre 2023.
- Recommandations de performance : Compléter les tableaux de bord du suivi des réalisations du SAGE par des indicateurs financiers.

REFERENTIEL DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES PAYSAGES DE L'EAU

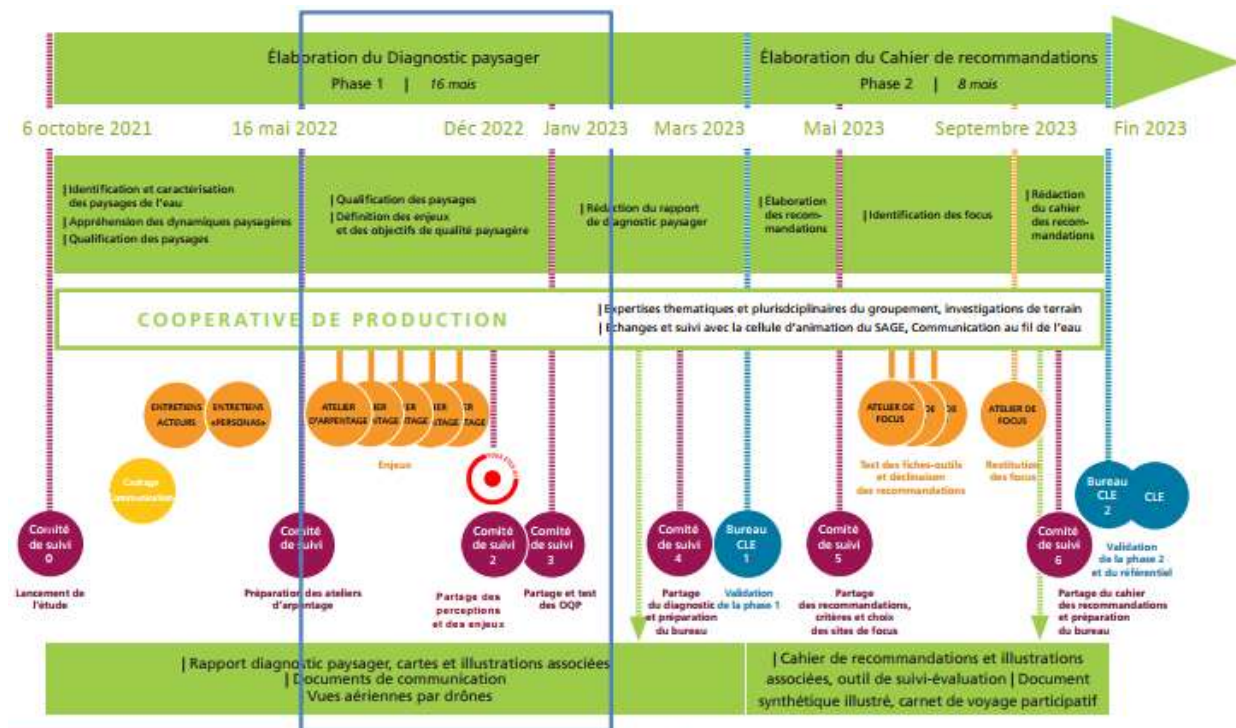
Elaboration du référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau

La stratégie du SAGE CEVM prévoit de se doter d'un référentiel unifié dont l'entrée privilégiée est l'approche paysagère. En effet le paysage, l'eau, les trames verte et bleue sont des thématiques qui communiquent les unes avec les autres, autour des notions d'espaces, de trames, et chacune est fortement dépendante des activités humaines (développement urbain, usages). Le référentiel se doit ainsi de révéler les interrelations et complémentarités entre les différentes composantes et de mettre en place une approche synergique et multifonctionnelle de l'ensemble des fonctions pouvant influencer le paysage de l'eau : trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, déplacements doux, ou encore espaces de sports et de loisirs.

Plus qu'un document de planification, ce référentiel est un outil de connaissance des paysages de l'eau d'aujourd'hui et un outil opérationnel pour cadrer l'avenir des paysages de l'eau et accompagner les aménageurs et les concepteurs dans la prise en compte et le respect de ces paysages. C'est également un outil de conviction afin de rendre visible l'eau et d'améliorer le cadre de vie.

L'étude, lancée mi 2021 pour une durée de 2 ans, se compose de 2 phases :

- Une phase de diagnostic partagé pour avoir une vision claire et territorialisée de ce que sont aujourd'hui et de ce que pourraient être demain les « paysages de l'eau ».
- Une phase d'élaboration du cahier des recommandations pour cadrer l'avenir des paysages de l'eau, et accompagner les porteurs de projets dans la transformation de ces paysages.



Le comité de suivi de cette étude s'est réuni :

- Le **16 mai 2022** pour présenter les motifs paysagers et préparer les 5 arpentages qui se sont déroulés entre juin et octobre 2022
- Le **1 décembre 2022** pour faire le bilan des arpentages et des premiers enseignements de ces journées.

Le travail engagé s'est porté sur la définition des motifs paysagers de l'eau du territoire du SAGE qui sont à défendre. 5 familles de paysages ont ainsi été identifiés :

- Les paysages linéaires (cours d'eau et ses berges et végétation associée, ripisylves, bandes enherbées, eau permanente et intermittente, ru, fossés, vallon sec, canaux, franchissements, mouvement, circulation fluviale)
- Les paysages humides (sols gorgés d'eau, mare, tourbière, prairie humides, marais, chemin creux, hydromorphie, zone humide, zone inondable, vallon et vallée humide, présence fluctuante, végétation de milieu humide, ombre, couleur, fraîcheur, perception par les 5 sens)
- Les paysages de l'eau temporaires (inondation temporaire, creux, pente, fossé, bassin, pluie, expansion des crues, l'eau qui ruisselle, dynamique, stockage et régulation des eaux pluviales et de ruissellement)
- Les traces et indices de l'eau dans le paysage (traces de l'eau, dimension immatérielle, dimension ancienne et actuelle, patrimoine vernaculaire, historique, mémoire de l'eau dans l'urbain)
- Les plans d'eau (l'eau permanente qui définit un horizon, miroir d'eau, étendue d'eau, géométrie, ouverture visuelle, ressourcement, mares, étangs, lacs, baignade, usage récréatifs)

Afin de co-construire le diagnostic, ont été menés :

- Des entretiens avec une dizaine experts du territoire (élus, associations, experts institutionnels) (1^{er} semestre 2022)
- 5 journées d'arpentage qui ont mobilisé 73 participants. Ces arpentages ont eu pour objectifs d'explorer les perceptions des participants vis-à-vis des paysages de l'eau et d'identifier les conditions dans lesquelles les acteurs cibles du référentiel pourraient percevoir les motifs paysagers. Ces arpentages se sont déroulés sur des secteurs du territoire ayant des dynamiques territoriales et des motifs paysages différents :
 - L'amont du ru d'Enghien et la forêt de Montmorency à St Prix/Montlignon le 22 juin 2022
 - Le secteur confluence Croult/Petit Rosne/Morée à Gonesse/Arnouville/Bonneuil en France le 6 juillet 2022
 - L'amont du Croult à St Witz le 15 septembre 2022
 - Le Parc G. Valbon et le quartier des 3 rivières à La Courneuve/Stains le 3 octobre 2022
 - La ZAC Landy Pleyel à St Denis le 19 octobre 2022

Ces journées étaient composées de 2 temps. Une matinée de « visite » en extérieur et un après midi en salle pendant laquelle les participants travaillaient sur la base de leurs photographies prises le matin.



Les premiers éléments de diagnostic issus des arpentages et entretiens ont été présentés fin 2022 au comité de suivi de l'étude, à savoir :

- **Dans nos rapports intimes aux paysages de l'eau**
 - Une eau présente et à percevoir même lorsqu'elle est invisible
 - Des paysages de l'eau sources de plaisir et de bien-être...
 - ... qui subissent mais parfois aussi atténuent voire subliment les nuisances qui les entourent
- **Dans le regard politique et moral que nous portons sur les paysages de l'eau**
 - Le renouvellement de notre rapport politique et technique à l'eau
 - Un renouvellement de nos responsabilités face à l'eau
 - La valorisation et l'amplification des fonctionnalités des paysages de l'eau

- Un rapport choisi au passé de notre territoire et de son aménagement
 - Le choix de valoriser un passé de l'eau à la fois patrimonial et fonctionnel
 - Une valorisation qui doit être authentique et sobre
 - La nécessité de trouver un équilibre entre l'efficacité fonctionnelle et les préférences esthétiques héritées des aménagements du passé
- Des enjeux en tension autour de la question de l'accessibilité des paysages de l'eau
 - des paysages pour tous... mais sans incivilités
 - des jardins secrets pour ceux qui aiment la marge
 - des paysages préservés dans leurs fonctionnalités hydrologiques et écologiques

Un rendu de cette phase diagnostic est prévu mi 2023.

| Inventaire du patrimoine lié à l'eau

Un des axes du référentiel des paysages de l'eau est tourné vers les traces et indices de l'eau dans le paysage et notamment le patrimoine lié à l'eau.

En effet, sur notre territoire à forte dynamique urbaine, la présence de l'eau est discontinue, diffuse et discrète. Au cours du temps, de nombreux cours d'eau ont été artificialisés et enterrés, les milieux humides ont été asséchés, les usages de l'eau ont évolué et le petit patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, moulins, cressonnières...) est tombé en désuétude. Cependant des traces et indices de leur présence subsistent encore, notamment dans la toponymie locale.

Un premier travail d'inventaire de ce patrimoine liée à l'eau a donc été entrepris au cours du deuxième semestre 2022 regroupant le patrimoine vernaculaire et historique lié à des usages passés ou présents de l'eau (puits, thermes, grottes, abreuvoirs, fontaines, moulins, citernes, ports...), la mémoire de l'eau dans l'urbanisation (toponymie des rues, urbanisation en creux, absence d'urbanisation, tracé des rues, composition urbaine...) ou encore la typologie architecturale (altimétrie du seuil des bâtiments, rocaille, ouvrages....).



Afin de co-construire cet inventaire et bénéficier de la connaissance du territoire des acteurs locaux, les premières cartographies des éléments recensés ont été transmises pour compléments et corrections aux communes, acteurs du tourisme, acteurs du patrimoine et partenaires du SAGE.

Cet inventaire sera poursuivi en 2023.

ÉLABORATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Comme prévu dans la disposition 6.2.1 du PAGD, le territoire doit se doter de programmes pluriannuels d'actions cohérentes, planifiées, concertées et contractualisés entre les partenaires techniques et financiers.

Le contrat de territoire "Eau & Climat" est un programme d'actions volontaires et partagées par les acteurs de l'eau sur des territoires à enjeux prioritaires. Il vise à accélérer, sur un territoire à enjeu, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il permet également de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux. L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage avec les signataires à financer prioritairement les actions inscrites au contrat.

Ces programmes d'actions doivent couvrir les actions prioritaires préconisées dans le PAGD du SAGE relatives notamment à l'assainissement (branchement, gestion des eaux pluviales à la source) et aux milieux (restauration écologique et hydromorphologique des rivières) contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Ainsi, après deux campagnes de recrutement, une animatrice du contrat eau et climat rattaché à la cellule d'animation du SAGE – Mme Jeanne MULLER - a été recrutée fin septembre 2022 pour assurer dans un premier temps l'élaboration du contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer, et l'accompagnement administratif et technique des acteurs locaux pour les inciter à intégrer ce contrat. Dans un second temps, elle assurera le suivi de la mise en œuvre des actions inscrites dans ce contrat par les différents partenaires.

Des rencontres ont été organisées avec les animateurs de Contrat Eau et Climat d'autres territoires en vue de connaître les démarches de réalisation et de mise en œuvre de leur contrat ainsi que leurs retours d'expériences.

- 17 octobre avec Erwan MENVIELLE du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Brèche
- 17 octobre avec Fabien ROUDIL du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres
- 20 octobre avec Vincent GOVIN du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Armançon
- 20 octobre avec Aurélie JANNE et Charlotte MORIN du Syndicat Marne Vive
- 24 octobre avec Marie BONTEMPS du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Bièvre
- 27 octobre avec Mathilde BAUDRIER de l'Association ESPACES

Afin de présenter la démarche aux acteurs locaux et les convaincre d'inscrire des actions au sein du contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer des entretiens bilatéraux ont été organisés :

- 24 novembre avec les services techniques de l'EPT Plaine Commune
- 24 novembre avec les services techniques de la MGP
- 25 novembre avec les services techniques du SIARE
- 30 novembre avec les services techniques de la DEA93
- 5 décembre avec les services techniques de l'EPT Est Ensemble
- 6 décembre avec les services techniques du SIAH Croult et Petit Rosne

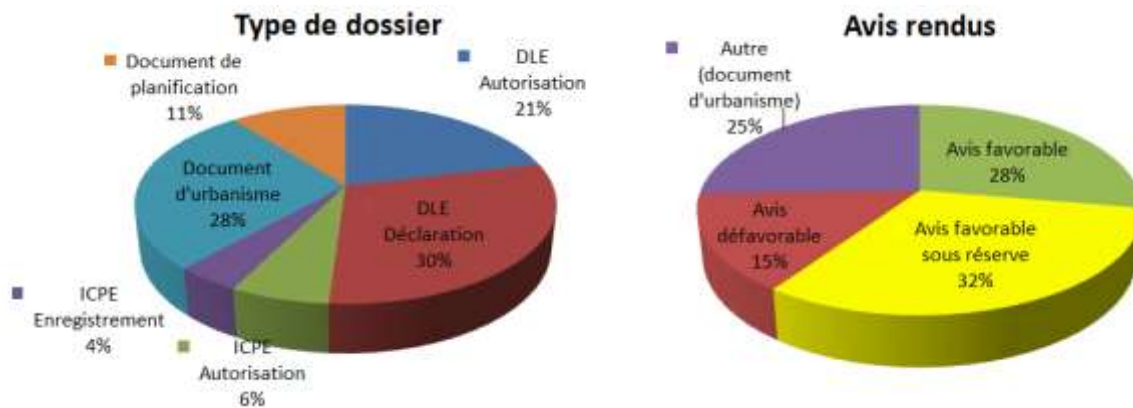
- 7 décembre avec les services techniques de l'EPT Grand Paris Grand Est
- 13 décembre avec les services techniques de l'agglomération Roissy Pays de France
- 13 décembre avec les services techniques de l'agglomération Plaine Vallée
- 15 décembre avec les services techniques de l'agglomération Val Parisis (M. Boëdec – Président)
- 19 décembre avec les services techniques de l'EPT Terres d'Envol

Fin 2022, la quasi-totalité des acteurs institutionnels de l'aménagement, de l'assainissement et de la GEMAPI a été rencontré et le programmes d'actions multipartenarial est en cours de construction.

PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE

Avis de la CLE

En 2022, la CLE a reçu 30 demandes d'avis sur des dossiers d'autorisation environnementale (autorisation ou déclaration IOTA et ICPE) et 17 demandes d'avis sur les documents d'urbanisme et de planification.



Type	Projet	Localisation	Dpt	Date de l'avis	Avis rendus
DAR	Recherche de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers	Les Lilas	93	23/05/2022	Favorable sous réserve de vérifier le caractère humide des sols et démontrer l'atteinte du zéro rejet des pluies courantes
DLE A	Ligne du métro 17N - Porter à connaissance n°3		93	09/03/2022	Défavorable en l'absence de démonstration de la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE et de vérification du caractère humide des emprises modifiées.
DLE A	Ligne du métro 16 - Porter à connaissance n°4		93	01/02/2022	Favorable sous réserve d'étudier l'impact du rabattement de nappe sur les petites ZH non connectées à un plan d'eau
DLE A	Porter à connaissance - Aménagement du terrain des Essences	La Courneuve	93	11/03/2022	Favorable sous réserve de préciser le caractère humide et la remise en état de l'extension prévue au niveau du boudrome.
DLE A	RATP Bus 2025 - Adaptation du centre bus Lénine à St Denis pour l'exploitation d'un parc bus GNV	St Denis	93	23/06/2022	Défavorable - absence de gestion à la source des eaux pluviales et non-respect de l'article 1
DLE A	Ligne du métro 15 Est du Grand Paris Express - Porter à connaissance		93	14/06/2022	Favorable sous réserve de démontrer l'atteinte du zéro rejet des pluies

	n°1 des modifications du dossier d'autorisation initiale				courantes
DLE A	Liaison ferroviaire Roissy Picardie	St-Witz, Villeron, Vémars, Chennevières-lès-Louvres et Épiais-lès-Louvres.	95	05/09/2022	Défavorable en raison de l'absence de : - note hydraulique justifiant l'infiltration des pluies courantes de 8 mm minimum en moins de 24h, d'essai de perméabilité au sein des différents ouvrages hydrauliques et de démonstration de la conformité du projet avec l'article 1 du SAGE, - d'essai de perméabilité au niveau des zones de rejets des différents ouvrages hydrauliques, de cartographie des thalwegs dans lesquels rejettent les bassins de stockage d'eaux pluviales et d'identification des surfaces potentiellement ennoyées et du temps d'ennoiement. - analyse de l'impact du remblai ferroviaire sur l'alimentation en eau de la mégaphorbiaie, - vérification du caractère non humide des sols (analyse botanique et pédologique) de l'emprise du projet ET des bases de vie situées au sein d'une enveloppe de probabilité moyenne de présence de zone humide identifiée par le SAGE. - mesures annexes visant à limiter l'inondabilité des voies sous le pont rail enjambant le ru de la Michelette, -localisation du projet et des piles du pont au regard du lit majeur du ru de la Michelette et analyse de la conformité du projet avec l'article 6 du règlement du SAGE.
DLE A	Recherche de gîte géothermique et autorisation d'ouverture de travaux miniers	St Denis	93	12/08/2022	Favorable sous réserve de démontrer l'atteinte du zéro rejet des pluies courantes
DLE A	Construction d'un centre culturel et culturel - 96 avenue Waldeck Rochet	La Courneuve	93	24/08/2022	Favorable sous réserve de mesurer la perméabilité des sols au droit des ouvrages d'infiltration et de s'assurer de l'infiltration effective des pluies courantes.
DLE A	Projet de baignade écologique dans le parc Georges Valbon	La Courneuve, St Denis	93	08/07/2022	Favorable sous réserve de démontrer la conformité avec l'article 4 et préciser l'impact du pompage de la nappe superficielle sur les zones humides.
DLE AT	Construction d'un ensemble de bâtiments de logements collectifs avec deux niveaux de sous-sols - Rue Victor Renelle à Stains	Stains	93	10/03/2022	Favorable
DLE D	Construction d'une base mutualisée au profit de la Préfecture de Police	St Denis	93	05/01/2022	Favorable
DLE D	Restructuration, aménagement et extension du stade Bauer	St Ouen	93	05/01/2022	Favorable
DLE D	Aménagement de la RD901	La Courneuve	93	17/01/2022	Favorable
DLE D	Prisme	Bobigny	93	08/02/2022	Favorable
DLE D	Saint Gobain - Construction d'un nouveau bâtiment et aménagement des espaces extérieurs	Aubervilliers	93	15/02/2022	Favorable sous réserve d'étudier les possibilités de déconnection du réseau a minima pour les pluies courantes ET de vérifier le caractère humide de la parcelle

DLE D	Projet de démolition et reconstruction d'un bâtiment de négoce de matériaux de construction - Enseigne Chausson Matériaux	Les Pavillons sous-Bois	93	13/04/2022	Favorable
DLE D	Construction d'un immeuble immobilier - 49-63 avenue de la république à Aubervilliers	Aubervilliers	93	03/06/2022	Défavorable - non-respect de l'article 1 du SAGE et absence de justification permettant dérogation
DLE D	Construction d'un immeuble immobilier - 49-63 avenue de la république à Aubervilliers	Aubervilliers	93	07/10/2022	Favorable
DLE D	Réaménagement des tubes de Montreuil - Projet "Village Eiffel" - Secteur Molette -	Le Blanc Mesnil	93	24/08/2022	Défavorable - non-respect de l'article 1
DLE D	Requalification de l'habitat de la résidence Jupiter	Aulnay sous-Bois	93	12/09/2022	Favorable sous réserve de mettre en place des mesures d'économie d'eau potable
DLE D	Aménagement du quartier « Le Baillet»	Drancy	93	02/11/2022	Favorable sous réserve de fournir des données précise de gestion des pluies courantes par ouvrage hydraulique et par bassin versant intercepté
DLE D	Réaménagement de la porte de la chapelle	Saint Denis et Paris	93	29/09/2022	Favorable sous réserve d'étudier la possibilité de mettre en place des dispositifs de traitement/ décantation en amont de l'infiltration diffuse des pluies courantes au sein des espaces verts.
DLE D	Construction d'un bâtiment de bureaux et extension d'un centre logistique - 42 rue Frachon	Bobigny	93	17/11/2022	Favorable
DLE D	Aménagement du 16 chemin des Carrouges	Bondy	93	21/11/2022	Défavorable du fait de l'absence de données précises sur la gestion des pluies courantes et la non-conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE.
ICPE E	Construction d'un entrepôt de la société ACTI HALL	Puiseux en France	95	31/10/2022	Défavorable : non-respect de l'article 1
ICPE E	Construction d'un entrepôt par Euroménage - ZAC du Bois du temple	Puiseux	95	21/11/2022	Favorable sous réserve de préciser davantage le fonctionnement, l'emplacement et les caractéristiques des différents ouvrages de gestion des eaux pluviales et d'abattre totalement les pluies courantes en 24h au sein de chaque sous-bassin-versant.
ICPE A	Chimirec - Production de combustibles solides énergétiques et régénération de liquides de refroidissement usagés	Aulnay sous-Bois	93	16/02/2022	Favorable
ICPE A	RATP Bus 2025 Centre Bus Pantin	Pantin	93	09/03/2022	Favorable sous réserve de tendre d'avantage vers l'objectif d'abattement total des pluies courantes.
ICPE A	Exploitation d'une carrière - Placoplatre	Vaujours, Coubron	93	20/04/2022	Favorable
Doc planification	PAOT PPC	Département 93	93	14/01/2022	Favorable
Doc Planification	PAOT 95	Département 95	95	30/06/2022	Favorable
Doc Planification	SDAGE 2022-2027	Bassin Seine Normandie	93 -95	21/06/2022	SDAGE : avis favorable Programme de mesure et fiche RIF 4 : avis favorable sous réserve d'ajouter les mesures IN003, RES02 et AGRO201.
Doc Planification	PGRI 2022-2027	Bassin Seine Normandie	93 -95	21/06/2022	Favorable

Doc Urba	PLU Ézanville - Modification Simplifiée	Ezanville	95	05/01/2022	
Doc Urba	PLUI Est Ensemble – Modification n°1	Bobigny, Bondy, Le pré St Gervais, Les Lilas, Noisy le Sec, Pantin Romainville,	93	10/01/2022	
Doc Urba	PLU Soisy Sous Montmorency - Modification n°1	Soisy Sous Montmorency	95	04/01/2022	
Doc Urba	PLU de Montfermeil - Modification simplifiée n°4	Montfermeil	93	18/01/2022	
Doc Urba	PLU de Villiers le Bel - Modification n°1	Villiers le Bel	95	20/01/2022	
Doc Urba	PLU Rosny sous-Bois - Modification n°6	Rosny sous-bois	93	11/04/2022	
Doc Urba	PLU de Clichy sous-bois - Modification n°5	Clichy sous-bois	93	28/05/2022	
Doc Urba	SCoT Métropole Grand Paris	Métropole du Grand Paris	93	08/06/2022	
Doc Urba	PLU Gonesse – Modification n°3	Gonesse	95	21/09/2022	
Doc Urba	PLU Garges-Les-Gonesse - Modification simplifiée n°1	Garges les Gonesse	95	09/08/2022	
Doc Urba	PLU Le Bourget - Modification n°1	Le Bourget	93	22/09/2022	
Doc Urba	PLUI Est ensemble - Modification n°2	Est Ensemble	93	05/12/2022	
PC	Maison individuelle - Chemin rural n°49	Groslay	95	28/01/2022	Favorable sous réserve des résultats de l'étude des fluides

| Porter à connaissance

Afin de favoriser la prise en compte des orientations du SAGE le plus tôt possible dans la procédure de révision ou modification des documents d'urbanisme, un porter à connaissance a été transmis aux collectivités ci-dessous. Il a également été rappelé le souhait de la CLE d'être associée à la procédure d'élaboration/révision/modification des PLU au même titre que les personnes publiques associées :

- Fontenay-en-Parisis
- Goussainville
- Bonneuil en France

| Réunions locales

La cellule d'animation du SAGE a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE, reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent la prise en compte des objectifs et orientations du SAGE dans les études et démarches locales ou régionales ayant un impact/lien plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion(s)	Date(s)
Thématique « Eau pluviale »	
Actualisation zonage pluviale et de la politique départementale de Seine-Saint-Denis de maîtrise du ruissellement -Atelier participatif – DEA93	8 juillet 2022
Groupe de travail AAC « Aménageons avec la pluie »	20 janvier 2022 28 octobre 2022
Groupe de travail « eaux pluviales » du « Copil Baignade »	25 octobre 2022
Thématique Assainissement	
Copil du Schéma Directeur d'Assainissement du SIAH	13 septembre 2022
Copil Schéma Directeur d'Assainissement de Plaine Vallée	12 décembre 2022
Thématique « Milieux naturels »	
Copil Renaturation du Petit Rosne à Moisselles - SIAH	17 février 2022 19 avril 2022
Copil Renaturation du Croult à Goussainville - SIAH	8 juin 2022
Comité technique Réouverture de la Vieille Mer – DEA93	8 juillet 2022
Comité des 3 forêts domaniales - ONF	26 septembre 2022
Projet pilote pour une métropole nature – Grand Parc des tris plateaux de l'Est Parisien (Croult-Petit Rosne et Vieille Mer) - IPR	10 juin 2022 30 septembre 2022
Projet pilote pour une métropole nature - Parc naturel urbain des 3 vallées (Croult-Petit Rosne et Vieille Mer) - IPR	23 et 24 juin 2022 16 septembre 2022
Copil/Cotech Étude Trame verte et bleue - CARPF	29 mars 2022 22 septembre 2022 10 octobre 2022
Copil Renaturation du Croult en aval du Vignois (Arnouville – Bonneuil en France) - SIAH	7 janvier 2022 10 novembre 2022
COCERT Étude d'aléas inondations des bassins versants du Croult et du Petit Rosne – DDT 95	17 mars 2022 28 novembre 2022
Conférence Préserver et restaurer nos rivières – CD95	7 décembre 2022
Thématique « urbanisme »	
Réunion Vice-Président Urba/SAGE - SIAH	3 février 2022
PLU Le Plessis-Gassot – Réunion des PPA	6 septembre 2022
PLU Bonneuil en France – Réunion des PPA	17 octobre 2022
PLU Ermont – Réunion des PPA	18 octobre 2022
PLU Garges les Gonesse – Réunion PPA	28 avril 2022 24 novembre 2022
PLU d'Enghien-les-Bains - Réunion PPA	24 novembre 2022
Thématique « Eau souterraine et eau potable »	
Réunion public – AAC Ezanville– SMAEP DAMONA	13 juin 2022
Copil Étude hydrologique – SMAEP DAMONA	12 juillet 2022
Laboratoire d'idée Protection de la ressource en eau – Département 95	5 octobre 2022
Suivi des projets de territoire	
Comité pédagogique de la maison de l'eau - SIARE	12 octobre 2022 30 novembre 2022
Projet d'entrepôt de la société Euroménage – ZAC du bois du temple – Puiseux en	29 juin 2022

France	
Projet Aménagement rue Léon Giraudeau à Bouffémont	28 octobre 2022
RATP – Bus 2025 – Centre Bus Villiers le Bel	29 novembre 2022
RATP – Bus 2025 – Centre Bus St Denis	20 octobre 2022 17 novembre 2022
RATP – Bus 2025 – Centre Bus Pantin	17 juin 2022
NPNRU Puits la Marlière et Derrières les Murs de Montseigneur - GPA	27 janvier 2022 20 avril 2022
Projet Ligne ferroviaire Roissy Picardie	31 janvier 2022
Projet ZAC du Bas Clichy	19 avril 2022
Projet Carrière de Vaujourns - Placoplatre	6 avril 2022
Projet Pôle gare à Goussainville	4 février 2022
Réunions à caractère plus général	
Concertation du Plan Climat Énergie de Plaine Vallée	145 juin 2022
Concertation du Plan Climat Énergie d'Est Ensemble	8 décembre 2022
SDRIF E - Atelier enjeux environnementaux, sobriété et biodiversité	25 mars 2022 27 juin 2022
Groupe régional SAGE - DRIEAT	7 avril 2022
PAT Roissy Pays de France – Atelier de concertation - CARPF	23 mars 2022
Forum des acteurs de l'eau	7 juillet 2022
Étude nationale d'évaluation des SAGE	13 janvier 2022
Comité de pilotage du Contrat Eau, Trame Verte et Bleue, Climat 2020-2024 des Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine	2 décembre 2022

COMMUNICATION

Réseaux d'acteurs

Dans le but de mettre en réseau les différents acteurs du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et diffuser les actualités (guides, appels à projet, colloques / formations, retours d'expérience, actualité réglementaire...) relatives aux différentes thématiques de la sphère « eau », plusieurs réseaux d'acteurs ont été créés et sont alimentés régulièrement :

- **Réseau technique SAGE et Nature** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives aux milieux aquatiques et humides, à la nature en ville, à la biodiversité, aux paysages...
- **Réseau technique SAGE et Eaux pluviales** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux pluviales.
- **Réseau technique SAGE et Eaux usées** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à l'assainissement (réseau, branchement, STEP, boues, valorisation énergétique...)
- **Réseau technique SAGE et Eau potable** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux souterraines et de l'eau potable.

Promotion du SAGE

Dans un objectif de faciliter la prise en compte du SAGE dans les différents projets du territoire, il convient de faire la promotion du SAGE au sein et en dehors du territoire du SAGE. Ainsi, en 2022, la promotion du SAGE a été réalisée lors des manifestations suivantes :

- Conférence sur l'eau à St Witz – les enjeux du territoire du SAGE – 25 janvier 2022
- Assemblée générale Nature Environnement 93 – Prise en compte du SAGE CEVM dans les projets d'aménagements et d'urbanisme - 12 février 2022
- Séminaire des élus du CTEC « Plaine et coteaux de la seine centrale urbaine »- La gestion des eaux pluviales dans le SAGE CEVM – 4 octobre 2022
- Club Paysage - Référentiel des paysages de l'eau du SAGE CEVM -le 6 octobre 2022
- Club PLUI – Le SAGE CEVM et son articulation avec les documents d'urbanisme - le 8 novembre 2022

Communication autour du référentiel des paysages de l'eau paysage

Afin de promouvoir le référentiel des paysages de l'eau au cours de sa conception et de faciliter la participation des acteurs du territoires à sa co-construction, ont été diffusé :

- Une plaquette explicative de la démarche
- Une newsletter électronique - mars 2022



Communication du contrat Eau et Climat

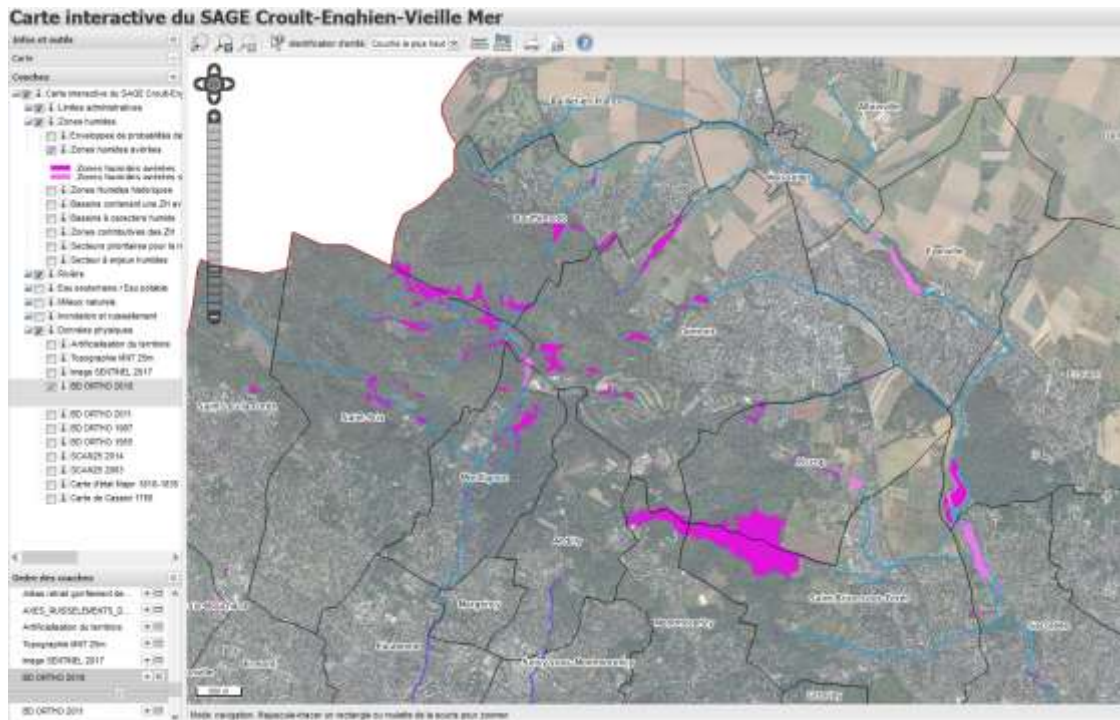


Afin de faciliter la compréhension de l'outil contrat eau et climat par les différents acteurs du territoire, une plaquette explicative déclinable en fonction des compétences de chacun a été créée ainsi qu'un support de présentation.

Mise à jour du webmapping du SAGE

L'inventaire des zones humides s'étant achevé fin 2021, la cartographie dynamique du SAGE accessible depuis le site internet www.sage-cevm.fr a été mise à jour pour permettre la visualisation, par l'ensemble des acteurs du territoire, des résultats de cet inventaire.

Un nettoyage des couches visualisable a également été réalisé pour gagner en simplicité et pédagogie.



BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne (SIAH), du Département de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intégré d'Assainissement et de Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Département de la Seine-Saint-Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2022, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN.

Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

Compte administratif 2022 – Section de fonctionnement

Dépenses

	2022	
	Prévision	Liquidé
Charges à caractère général	15 000 €	4952,58 €
Plan de communication	25 000 €	-
Charges de personnel	106840,07 €	76 882,19 €
Amortissement	90 274 €	85 575,94 €
Virement à la section d'invest.	-	-
Résultat de fonctionnement reporté	32 885,93	32 885,93
TOTAL	270 000 €	200 296,64 €

Recettes

	2022	
	Prévision	Liquidé
Résultat de fonctionnement	-	-
Aides de l'AESN	93 420,04 €	64 916 €
Participat° CD93	62 264,62 €	37 693,76 €
Participat° SIARE	24 905,85 €	15 077,50 €
Participat° SIAH	37 358,77 €	22 616,26 €
Amortissement	51 629 €	55 731,38 €
TOTAL	270 000 €	190 250 €

Compte administratif 2022 – Section investissement

Dépenses

	2022	
	Prévision	Liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	-	-
Frais d'études	294 840 €	115 139,46 €
Amortissement	51 629 €	51 627,38€
Matériel informatique	5 531€	4173,32 €
Reprise sur amortissement	4104 €	4104 €
TOTAL	352 000 €	175 044,16 €

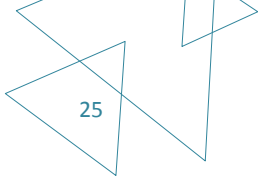
Recettes

	2022	
	Prévision	Liquidé
Virement de la sect° de fonct.	€	_ €
Solde d'exécution de la sect° d'invest. reporté	158 803,15€	158 803,15€
Aides de l'AESN	102 156,62 €	143 591 €
FCTVA	765,23 €	-
Amortissement	90 275 €	85 575,94 €
TOTAL	352 000 €	387 970,09€

Benoit JIMENEZ

Président de la CLE
Croult-Engchien-Vieille Mer





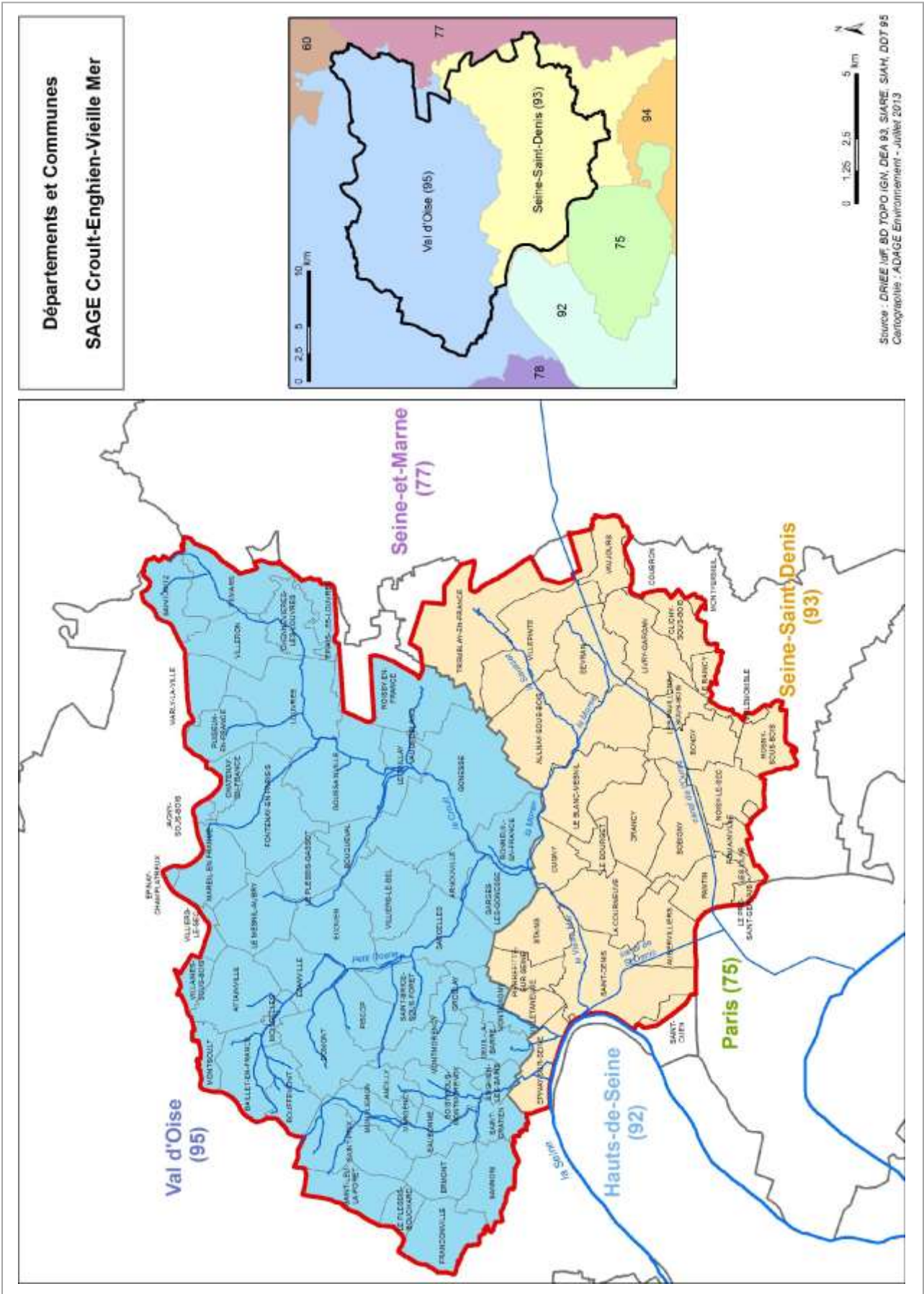
ANNEXES

ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail de la cellule d’animation par mission en 2022

ANNEXE 3 – Perspectives pour l’année 2023

ANNEXE 1 - Carte du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail de la cellule d’animation du SAGE par mission en 2022

Mission	Temps passé
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations, ...) Gouvernance du SAGE – Contrôle de la cour des comptes	~ 12%
Avis de la CLE	~ 31%
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails, envoi des courriers, réponses, ...)	~ 3%
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires... Étude du référentiel des paysages de l’eau	~ 14%
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 3%
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE	~ 9%
Communication	~ 7%
Élaboration du contrat eau et climat	~ 20%

En 2022, la cellule d’animation est composée :

- une animatrice SAGE à temps plein
- une animatrice contrat eau et climat à temps plein (3 mois)
- un stagiaire (2 mois)

ANNEXE 3 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2023

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2023 :

Actions	Descriptif des missions
Étude « Référentiel paysager »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Suivi budgétaire ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude ➤ Finalisation de l'étude
Étude « Gouvernance »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Suivi budgétaire ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude ➤ Validation des statuts ➤ Création du syndicat mixte
Etude « Secteurs d'assainissement prioritaire »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement du marché ➤ Demande de subvention ➤ Coordination administrative et technique de l'étude
Inventaire du patrimoine lié à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite du recensement du patrimoine lié à l'eau
Suivi des projets du territoire / Avis de la CLE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 40 dossiers à étudier
Contrat eau et climat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration et signature du contrat ➤ Demande de subvention ➤ Suivi des actions ➤ Réunion bilan 1^{ère} année du contrat avec les signataires
Réunions des Instances du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission Locale de l'Eau : 1 à 2 réunions ➤ Bureau de la CLE : 2 réunions ➤ Comité de suivi du « Référentiel paysager » : 3 réunions ➤ Comité de suivi de l'étude « Gouvernance » : 1 réunion ➤ Comité de suivi de l'étude « Secteurs d'assainissement prioritaire » : 2 réunions ➤ Comité de pilotage du contrat Eau et climat : 1 réunion ➤ Comité technique du contrat Eau et climat : 1 réunion
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour du site internet ➤ Réalisation du plan de communication du SAGE ➤ Création d'une plaquette « zones humides » ➤ Référentiel des paysages : réalisation de 1 newsletter, d'un communiqué de presse ➤ Promotion du SAGE dans les colloques et séminaires ➤ Sensibilisation générale sur l'eau ➤ Visite de sites ➤ Préparation des classes d'eau de 2024-2025 ➤ Rédaction d'un rapport bilan du comité de pilotage sous format livret
Secrétariat technique et administratif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Courriers, réception des appels ➤ Préparation et gestion du budget
Participation aux réunions locales régionales ou nationales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Environ 30 réunions



Commission Locale de l'Eau
Croult-Enghien-Vieille Mer

Rue de l'eau et des enfants
95500 Bonneuil-en-France

contact@sage-cevm.fr

 [@sage-cevm](https://twitter.com/sage-cevm)